

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Clonex – A.M.M. n° : 2180252

Cette fiche de données de sécurité contient des informations sur les risques potentiels liés à la manutention, au transport et à l'utilisation du matériau, ainsi que sur les risques potentiels pour le consommateur et son environnement. Ces informations doivent être mises à disposition des personnes risquant d'entrer en contact avec le matériau ou chargées de son utilisation. Cette fiche de données de sécurité a été préparée selon le formatage décrit dans les Réglementations (UE) N° 2015/830 et CLP (CE) N° 1272/2008.

Chapitre 1. Identification de la substance/préparation et de l'entreprise/établissement

1.1 Identification du produit

Nom chimique :	Clonex
N° CAS :	Sans objet (le produit est un mélange)
N° d'enregistrement REACH :	Sans objet
Synonymes :	Sans objet

1.2 Utilisations identifiées pertinentes des substances ou préparations et utilisations déconseillées

Clonex améliore la formation de racines des plantes et est utilisé pour la propagation de boutures de plantes.

1.3 Informations concernant le fournisseur figurant sur la fiche de données de sécurité

Growth Technology Ltd.
Great Western Way
Taunton TA2 6BX
Royaume-Uni
Tél. +44 (0)1823 325291
Fax +44 (0)1823 325487
info@growthtechnology.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas d'urgence :	
Numéro d'appel d'urgence :	+44 (0)1823 325 291
Heures d'ouverture :	Uniquement aux heures de bureau.

Chapitre 2. Identification des dangers

PRÉPARATION :

2.1 Classification de la préparation

Classification selon la Réglementation CE N° 1272/2008 (CLP)

Ce produit ne correspond pas aux critères de classification dans une classe de danger quelconque selon la Réglementation (CE) N° 1272/2008 relative à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. Cependant, la fiche de sécurité est fournie pour la sécurité de manipulation et d'utilisation.

Dangers physicochimiques :

Cette préparation ne présente aucun danger physicochimique du fait de la nature de ses composants, et aucune classification physicochimique n'est associée à ces derniers.

Santé :

Bien que la préparation ne corresponde pas aux critères de classification de danger, elle est considérée légèrement irritante pour les yeux et la peau. Il est recommandé de porter un équipement de protection individuel comme décrit à la section 7.

Environnement :

Cette préparation ne présente aucun danger environnemental du fait de la nature de ses composants, et aucune classification écotoxicologique n'est associée à ces derniers.

2.2 Éléments d'étiquetage**Réglementation (CE) N° 1272/2008 (CLP) :**

Aucun élément d'étiquetage (classification, mentions de danger ou conseils de prudence) n'est requis, car la préparation n'est pas classée selon la Réglementation CE N° 1272/2008.

Mentions de danger

Aucune requise

Conseils de prudence :

Aucun requis

Informations supplémentaires concernant les dangers (Conseils EUH) :

EUH 208 : Contient de la 1,2-benzisothiazolin-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH 401 : RESPECTEZ LES INSTRUCTIONS D'UTILISATION POUR EVITER LES RISQUES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ENVIRONNEMENT.

2.3 Autres dangers

PBT / vPvB :	Sans objet
---------------------	-------------------

Chapitre 3. Composition/Informations sur les composants.

Nom	N° CAS	N° EINECS	% Composition	Classification selon la Réglementation (CE) N° 1272/2008 (CLP)	notes
acide indolylbutyrique	133-32-4	205-101-5	0,33 %	Toxicité aiguë (orale). Cat 4 H302 Toxicité à la reproduction Cat 2 H361fd	Ce composant est un principe actif des produits de protection des plantes. La classification présentée dans ce document correspond à la conclusion de l'EFSA. Une classification harmonisée est en cours.

Ne contient aucun des composants classés à un taux supérieur à 1 %.

Voir le chapitre 16 pour la description complète du texte de chaque classification.

Chapitre 4. Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Inhalation**

Aucune inhalation de la préparation n'est prévue du fait de son type d'utilisation, consulter toutefois un médecin en cas d'inhalation.

Contact avec la peau

Retirer les vêtements contaminés et laver la peau abondamment avec du savon et de l'eau courante. Consulter un médecin.

Contact accidentel avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau à basse pression pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact. Consulter un médecin.

Ingestion

Si la personne exposée est consciente, lui faire boire de grandes quantités d'eau, après quoi des vomissements doivent être provoqués par une personne qualifiée. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3 Soins et traitements immédiats

Aucun

Chapitre 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Produit non-combustible. Pour éteindre un incendie, utiliser un jet d'eau pulvérisée, un agent chimique en poudre, du dioxyde de carbone ou une mousse chimique.

5.2 Dangers spéciaux présentés par la substance ou préparation

Aucun danger connu.

5.3 Conseils à l'attention des sapeurs-pompiers

Porter un équipement de protection complet et un appareil respiratoire autonome agréé avec masque intégral et fonctionnant à la pression demandée ou dans un autre mode de pression positive.

Chapitre 6. Mesures à adopter en cas de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des gants et des lunettes de protection. Porter également un tablier ou des vêtements de protection en cas de contact avec la substance.

6.2 Précautions environnementales

Adopter des mesures de précaution pour éviter tout rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Nettoyer ou absorber le produit déversé, puis le transférer dans un récipient fermé approprié pour l'élimination en tant que déchet chimique.

Rincer la zone de déversement à l'eau. Le produit est glissant.

6.4 Référence aux autres chapitres

Se reporter également aux chapitres 8 et 13.

Chapitre 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions concernant la manipulation

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Rincer abondamment après manipulation et avant de manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions de stockage et incompatibilités

Pour préserver la qualité du produit, le stocker dans un récipient hermétique à l'abri des rayons directs du soleil. Ne pas stocker le produit plus de 12 mois. Ne pas stocker dans un local où la température peut descendre en dessous de 0°C. Stocker à l'abri des températures élevées.

7.3 Usages spécifiques

Prévu pour propagation par bouturage

Chapitre 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Travailleurs :

L'AOEL de l'acide indolylbutyrique a été déterminé à 0,025 mg/kg bw/d (poids corporel par jour).

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Sans objet.

Protection respiratoire

La préparation étant un liquide ne comportant aucun risque d'exposition via inhalation, aucune protection respiratoire n'est requise.

Protection des mains

Il est conseillé de porter des gants pour éviter tout risque d'exposition en cas de projection.

Protection des yeux

Il est conseillé de porter des lunettes de protection.

Protection de la peau

Sans objet, mais il est toutefois conseillé de porter un tablier ou des vêtements de protection en cas de risque de contact.

Risques thermiques

Sans objet.

Contrôles de l'exposition environnementale

Sans objet.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les principales propriétés physiques et chimiques de Clonex

Aspect :	Liquide violet visqueux avant le stockage, et mauve/marron clair après stockage durant 14 jours à 54 °C
Odeur :	Odeur faible non-caractéristique
Seuil olfactif :	
pH :	7 – 8
Point de fusion/point de congélation °C :	Aucune information disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition °C :	Env. 100 °C (formule)
Point d'éclair :	Aucun point d'éclair jusqu'à 102 °C. La préparation ne présente pas de point d'éclair en-dessous de son point d'ébullition.
Taux d'évaporation :	Aucune information disponible
Inflammabilité :	Non requis pour une formulation liquide non diluée
Limite supérieure d'inflammabilité :	Non requis pour une formulation liquide non diluée
Limite inférieure d'inflammabilité :	Non requis pour une formulation liquide non diluée
Pression de vapeur :	Non requis pour une formulation liquide non diluée
Densité de vapeur	Non requis pour une formulation liquide non diluée

Densité relative :	Avant stockage : 1,02 Après stockage à 54 °C durant 14 jours : 1,02
Solubilité :	Informations concernant le principe actif : Solubilité dans l'eau : À pH 4, Ws= 0,346 g/L à 20 °C À pH 7, Ws= 14,7 g/L à 20 °C À pH 10, Ws= 95,1 g/L à 20 °C Solubilité dans solvants organiques : 0,08 à 3,9 mg/L (en fonction du contenu) dans N-heptane 24,5 g/L dans dichlorométhane : 334 g/l dans méthanol 500 g/L dans acétone 159 g/L dans acétate d'éthyle Solubilité dans l'hydrocarbure aromatique requise.
Coefficient de répartition : n-octanol/eau :	Informations concernant le principe actif : À pH 4 : log Pow = 2,3 (20 °C ; pureté : 99,8 %) À pH 7 : log Pow = 0,36 (20 °C ; pureté : 99,8 %) À pH 10 : log Pow = -0,83 (20 °C ; pureté : 99,8 %)
Température d'auto-inflammation :	La température d'auto-inflammation du produit est de 396 ±5 °C et 420 ±5 °C.
Température de décomposition :	Aucune information disponible
Viscosité :	Aucune information disponible
Propriétés explosives :	Aucune du fait du type de préparation, peu susceptible de subir une décomposition chimique rapide avec génération de gaz ou de chaleur susceptible d'entraîner des dommages ambiants.
Propriétés oxydantes :	Aucune oxydation, aucun des composants de la préparation n'étant oxydant.

9.2 Autres informations

Aucune autre information disponible.

Chapitre 10. Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Stable dans les conditions recommandées.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions de température normales et pour l'utilisation recommandée.

10.3 Risques de réactions dangereuses

Sans objet pour cette préparation.

10.4 Conditions à éviter

Sans objet pour cette préparation.

10.5 Matériaux incompatibles

Sans objet pour cette préparation.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Sans objet pour cette préparation.

Chapitre 11. Informations relatives à la toxicologie**11.1 Effets toxicologiques**

Toxicité aiguë :

Toxicité	Méthode	Espèces	Évaluation	Remarques
Toxicité orale aiguë	Ligne directrice 401 de l'OECD	Rats Sprague Dawley	LD ₅₀ >2 000 mg/kg bw	La recherche a été effectuée sur le produit Clonex
Toxicité cutanée aiguë	Ligne directrice 402 de l'OECD	Rats Sprague Dawley	LD ₅₀ >4 000 mg/kg bw	La recherche a été effectuée sur le produit Clonex

Corrosion/Irritation cutanée :

Toxicité	Méthode	Espèces	Évaluation	Remarques
Irritation cutanée	Ligne directrice 404 de l'OECD	Lapins blancs de Nouvelle-Zélande	Légèrement irritant	La recherche a été effectuée sur le produit Clonex

Lésion/irritation oculaire grave :

Toxicité	Méthode	Espèces	Évaluation	Remarques
Irritation oculaire	Ligne directrice 405 de l'OECD	Lapins blancs de Nouvelle-Zélande	Irritant minimal	La recherche a été effectuée sur le produit Clonex

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Toxicité	Méthode	Espèces	Évaluation	Remarques
Sensibilisation cutanée	Ligne directrice 429 de l'OECD	Souris	Aucun potentiel sensibilisant	La recherche a été effectuée sur le produit Clonex

Voie d'exposition :

Essentiellement *par* voie dermique et orale.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Sans objet du fait du risque minimal d'effets négatifs lié au type de préparation.

Chapitre 12. Informations relatives à l'écologie**12.1 Toxicité**

Toxicité	Temps d'exposition	Espèces	Évaluation	Remarques
Toxicité aquatique	96 h	<i>Leuciscus melanotus idus</i>	96 h LC ₅₀ : 210 mg a.s./L	La recherche a été effectuée sur le principe actif acide indolylbutyrique.
Toxicité aquatique	48 h	<i>Daphnia magna</i>	48 h EC ₅₀ : 112 mg a.s./L (nom)	La recherche a été effectuée sur le principe actif acide indolylbutyrique.
Toxicité aquatique		Algues	E _y C ₅₀ : 101 mg a.s./L	La recherche a été effectuée sur le principe actif acide indolylbutyrique.

12.2 Persistance et dégradabilité

La persistance et le degré de dégradation n'ont pas été évalués, la préparation étant exclusivement destinée à être utilisée à l'intérieur. Toutes les plantes traitées sont placées dans des contenants, ce qui élimine tout risque de contamination du terrain.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le risque de bioaccumulation est considéré comme faible, le log Pow de l'acide indolylbutyrique étant de 0,36.

12.4 Mobilité dans le sol

La mobilité dans le sol n'a pas été évaluée, la préparation étant exclusivement destinée à être utilisée à l'intérieur. Toutes les plantes traitées sont placées dans des contenants, ce qui élimine tout risque de contamination du terrain.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune évaluation n'a été effectuée.

12.6 Autres effets négatifs

Sans objet

Chapitre 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Opérations d'élimination –**

Transférer dans un récipient fermé adéquat pour l'élimination en tant que déchet chimique.

Élimination de l'emballage –

Transférer dans un récipient fermé adéquat pour l'élimination en tant que déchet chimique.

Se conformer à toutes les législations locales, régionales, nationales et internationales en vigueur.

Chapitre 14. Informations relatives au transport

14.1 N° ONU

Sans objet, le produit n'étant pas visé par la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID)

14.2 Désignation de transport ONU

Sans objet, le produit n'étant pas visé par la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet, le produit n'étant pas visé par la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID)

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet, le produit n'étant pas visé par la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID)

14.5 Risques environnementaux

Sans objet, le produit n'étant pas visé par la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID)

14.6 Précautions pour l'utilisateur

Sans objet, le produit n'étant pas visé par la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID)

14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II MARPOL73/78 et au code IBC

Sans objet, le produit n'étant pas visé par la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID)

Chapitre 15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementation/législation Santé, Sécurité et Environnement spécifique pour la substance ou préparation

Sans objet.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été menée pour cette préparation.

Chapitre 16. Autres Informations

Autres informations

16.1 Indication des modifications depuis la dernière version

Modification du format et du contenu en raison de la mise en œuvre de la Réglementation (UE) N° 2015/830. Suppression de l'ancienne directive relative aux classifications car elle n'est plus en vigueur.

16.2 Liste des abréviations :

Mentions de danger :

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H361fd : Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

AOEL : Niveau acceptable d'exposition de l'opérateur

CAS : Chemical Abstracts Services

CE : Communauté européenne

CEE : Communauté économique européenne

EINECS : Inventaire européen des produits chimiques commercialisés

EC50 : Concentration efficace médiane

LC50 : Concentration mortelle entraînant 50 % de décès chez les espèces testées

LD50 : Dose mortelle entraînant 50 % de décès chez les espèces testées

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable

16.3

La conclusion de non-classification du produit Clonex résulte des soumissions à l'approbation du produit de protection des plantes et des conclusions selon la Réglementation (CE) N° 1272/2008.

Remarque : Les informations réglementaires ci-dessus répertoriées rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit décrit dans cette fiche de données de sécurité. L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence éventuelle d'autres dispositions complétant ces prescriptions. Se reporter à toutes les réglementations ou clauses nationales, internationales et régionales en vigueur.